

Coopération COI-UE : Programmation NDICI

La dernière réunion du Conseil de la COI a confirmé la continuité de la coopération avec l'Union européenne (l'UE) au travers son nouvel Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI). Le fait que cette dernière bénéficie d'un statut d'observateur auprès de la COI depuis 2017 devrait renforcer davantage cette coopération. Les contours de cette coopération prennent un tournant nouveau autour d'une architecture partenariale selon une formule de bloc à bloc – Union Africaine – Europe dans laquelle il n'y a pas de budget prédéfini pour la COI. La programmation 2021-2027 devra donc reposer sur les axes d'intervention pour laquelle la COI démontre une véritable valeur ajoutée et pour lesquels les Etats membres ont indiqué un intérêt particulier.

Valeur ajoutée de la COI : La COI est la seule organisation régionale insulaire d'Afrique. Il faut noter que les échanges sur la programmation n'ont pas démarré en 2021, mais bien avant. La COI a été avant-gardiste et a adopté une Déclaration en décembre 2017 sur l'architecture Post-Cotonou pour la nécessité d'une prise en compte des préoccupations spécifiques des pays moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) transmise à l'UE en janvier 2018. Ce plaidoyer a aussi été porté auprès du COMESA et de la SADC dont sont membres quatre des cinq Etats membres de la COI. L'UE avait indiqué prendre en compte ce plaidoyer dans sa politique de coopération NDICI, comme c'était le cas dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

Parallèlement, la COI a opéré un rapprochement dès février 2019 avec les Etats insulaires africains de l'Atlantique. Une réunion a été organisée par la présidence de la COI avec le Secrétaire général et les Ambassadeurs des pays insulaires d'Afrique (Etats membres et Etats insulaires de l'Atlantique) en juin 2021. L'ensemble des Etats insulaires africains reconnaissent l'évidence d'une convergence d'intérêts et d'une similarité de situations entre les îles de la COI et celles de l'Afrique occidentale. La dernière réunion du Conseil ayant donné son accord pour un rapprochement avec les Etats insulaires de l'Atlantique, il reste nécessaire de définir les modalités de ce dialogue. Il apparaît aussi nécessaire de poursuivre les consultations avec les Organisations régionales de la région de l'Afrique orientale et australe (COMESA et SADC particulièrement) en capitalisant sur le mécanisme de dialogue existant afin d'assurer le principe de subsidiarité, la cohérence et la complémentarité des actions.

Coopération avec l'Union africaine (UA) : Etant donné la nouvelle architecture partenariale et de programmation NDICI selon une formule de bloc à bloc – Union Africaine – Europe, il apparaît important de formaliser un rapprochement avec l'UA. La présidence en exercice du Conseil des ministres de la COI a fait un plaidoyer lors d'une mission à Addis Abeba dans ce sens en octobre 2021. A noter que l'UA coopère déjà avec la COI dans les domaines du suivi de l'environnement marin et côtier ou encore de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Au regard de la spécificité insulaire de la COI et des actions porteuses qu'elle conduit en faveur de la gouvernance et la croissance océaniques, l'UA a manifesté un intérêt à collaborer avec la COI sur les questions de sécurité maritime et de l'économie bleue.

Domaine de coopération et de programmation : Le 35^{ème} Conseil des ministres de la COI a adopté la note de programmation élaborée par le SG-COI et transmise à l'Union européenne (annexe 2). Cette note est cohérente avec les principes tels qu'énoncés par l'UE et les six domaines clés dans les Champs d'action général identifié par le NDICI : (i) développement humain, (ii) gouvernance démocratique et paix, (iii) transition écologique et

climatique, (iv) numérique et science, technologie et innovation (STI), (v) croissance durable et emplois décents et fait provision aussi d'une facilité de coopération. Les acquis des précédentes actions de la COI sous le FED donnent une base solide pour la nouvelle programmation avec l'UE dans des domaines d'intérêt commun, cohérent avec les domaines identifiés du NDICI et les spécificités de la COI. Le Secrétariat général prévoit de soumettre un projet sous chacun des champs d'actions du NDICI. Suivant les dernières décisions du Conseil, le Secrétariat général propose de démarrer la programmation pour la période 2021-2022 dans les domaines présentés dans les paragraphes suivants :

- A) Sécurité maritime :** Pour démarrer, la COI souhaite proposer un programme dans le domaine de la sécurité maritime avant la fin de 2021. En réponse aux enjeux de la sécurité maritime, la COI a développé le programme pour la promotion de la sécurité maritime (Programme #MASE) et a piloté deux composantes majeures pour la mise en place d'une Architecture de sécurité maritime de l'Indianocéanie. Ce Programme qui a démarré en 2013 est une réponse régionale à une problématique mondiale, et des résultats fort probants sont notés (cf. Fiche 3.2). Ces avancées importantes doivent être consolidées en assurant une continuité de l'appui européen dès 2022. L'objectif est d'assurer la pleine opérationnalisation de l'Architecture de sécurité maritime de l'Indianocéanie.
- B) Plan d'Action régionale de l'Economie Bleue :** Le Conseil des ministres de la COI a adopté le Plan d'action régionale de l'économie bleue (PAREB) qui prône une autre manière de concevoir le développement durable focalisé sur l'exploitation de durables des ressources partagées de l'océan, notre bien commun, en promouvant l'économie circulaire et tenant compte des effets du dérèglement climatique. L'un des axes d'intervention vise la prévention et la réduction de la pollution plastique en mer, dont l'origine reste essentiellement terrestre. Le projet ExPLOI (Expédition Plastique Océan Indien), financé par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) ainsi que les activités du projet SWIOFISH2, composante AIODIS, financé par la Banque mondiale apportent des éléments de réponses entre recherche, entrepreneuriat, économie circulaire, réglementation. Dans le cadre de la composante AIODIS de SWIOFISH2, le Secrétariat général a lancé trois études sur (i) la mise en place de cadre national et régional pour la promotion de l'économie circulaire, (ii) la promotion de l'innovation pour promouvoir l'économie circulaire, et (iii) une sensibilisation accrue sur l'économie circulaire dont les résultats ont été positivement accueillis par les Etats bénéficiaires. Également préoccupée par cette problématique, l'Union européenne, au travers de sa délégation auprès de Maurice et des Seychelles a engagé des discussions avec le Secrétariat général pour la mise en place d'un projet de lutte contre la pollution plastique doté de ressources conséquentes. Ce projet permettrait de mettre en œuvre des activités complémentaires à celles des projets susmentionnés, notamment les recommandations des trois études AIODIS, en cohérence avec le PAREB, notamment en capitalisant sur les acquis et les résultats, en les pérennisant ou les amplifiant. Il conviendrait de poursuivre et finaliser ces échanges en vue de la formulation d'un projet à soumettre aux instances de la COI pour inscription dans la programmation.
- C) Relance économique régionale :** Suite à la décision du Conseil extraordinaire de la COI de juin 2020, le Secrétariat général travaille à la formulation d'un plan de relance économique régional, en sus de la riposte à travers le réseau SEGA – One Health soutenu par l'AFD et l'UE, qui viserait à accompagner les efforts d'atténuation des impacts de la COVID-19 ainsi que la reprise socio-économique régionale. Le manque de moyens a retardé la formulation de ce plan qui reste une priorité.

D) Appui institutionnel à la COI : La COI est engagée dans un processus de modernisation et de renforcement institutionnel et fonctionnel. L'UE, à travers le programme INCA, accompagne cette dynamique, incluant les accréditations aux 9 piliers de l'UE et au Fonds vert pour le climat. Des avancées notables sont observées grâce à l'appui du programme INCA, et notamment en termes de mise en place progressive au sein de l'organisation des cadres stratégiques et de gouvernance institutionnelle, des cadres de gouvernance opérationnelle, des procédures de gestion et des outils de management. L'on note un niveau encourageant (plus de 90%) de préparation de la COI à passer l'accréditation neuf piliers pour laquelle la COI serait prête en début 2022. Il apparaît néanmoins nécessaire de poursuivre et de conforter les acquis du programme INCA. Un nouveau programme de renforcement des capacités déjà élaboré (cf Annexes 3 à 6) pour l'obtention des accréditations et la mise en place d'une gestion axée sur les résultats. Les États membres sont appelés à s'engager, conformément à la Déclaration de Moroni, sur l'augmentation des ressources humaines en adéquation avec les besoins de l'organisation.

E) Formation professionnelle et universitaire : 60% des métiers de demain n'existent pas aujourd'hui. Et pour cause : l'évolution du monde du travail, des technologies, des savoirs et des besoins, notamment en phase avec les Objectifs de développement durable et les priorités nationales des États membres, impliqueront la création de nouveaux corps de métier, de nouvelles manières de faire, de produire et de consommer. L'économie bleue, par exemple, est un secteur encore à ses prémices qui est néanmoins une priorité partagée des États membres. Pour générer une authentique « croissance bleue », il est nécessaire de former dès aujourd'hui les compétences dont les pays auront besoin demain. Ceci est d'autant plus urgent qu'il faut compter plus de 20 ans pour « produire » des ingénieurs et des personnels qualifiés. La formation et l'enseignement, à tous les niveaux, est une exigence sociale et un défi pour l'avenir. L'Union africaine, dans son Agenda 2063, comme l'Union européenne, dans ses priorités pour l'aide au développement, soulignent l'importance de la formation et de l'éducation. Le Secrétariat général de la COI a également reçu un mandat de ses instances décisionnelles pour l'élaboration d'un programme régional de formation et de mobilité. Mais au-delà de ce segment thématique, il apparaît utile de bâtir un programme structurant en faveur de l'éducation et de la formation. Le Secrétariat général propose ainsi d'inclure dans les négociations sur la programmation l'opportunité d'un programme en faveur de l'éducation et de la formation en Indianocéanie.

Proposition de décision

Le Comité des OPL recommande au Conseil des ministres l'adoption des points de décision suivants :

- a) Réitère leurs engagements pour un appui de leurs représentations diplomatiques auprès de l'Union africaine et de l'Union européenne pour soutenir le plaidoyer de la COI et assurer une prise en compte des spécificités insulaires dans la mise en œuvre du nouveau partenariat entre l'Europe et l'Afrique ;**
- b) Remercie la présidence en exercice du Conseil pour la mobilisation des États insulaires africains de la COI et de l'Atlantique et souhaite une structuration rapide d'un dialogue dans le cadre de la programmation et la promotion des intérêts des États insulaires africains ;**

- c) Invite le Secrétariat général à entretenir un dialogue continu avec les Organisations régionales de l’Afrique australe et orientale dans le cadre de la programmation ;**
- d) Marque son engagement pour la poursuite et la finalisation des négociations avec l’UE sur la programmation de nouveaux projets portant sur la sécurité en mer, le plan d’action régional sur l’économie bleue avec un accent sur la prévention et la réduction de la pollution plastique, la relance économique, l’appui institutionnel et la formation ;**
- e) Donne son accord de principe sur le plan de renforcement institutionnel et en ressources humaines, son financement transitoire et pérenne ;**
- f) Autorise le Secrétariat général à poursuivre les échanges avec l’UE et l’AFD en vue de la signature d’une Convention de financement d’un nouveau programme de renforcement des capacités institutionnelles de la COI.**

Annexe 1 : *Mandat du Secrétariat général pour la programmation sous NDICI*

Annexe 2 : *Note de programmation 2021-2027 et tableau des mandats de la COI au regard des priorités du NDICI*

Annexe 3 : *Note introductive au renforcement des capacités en ressources humaines*

Annexe 4 : *Renforcement en personnel professionnel de la COI.*

Annexe 5 : *Plan de financement transitoire et pérenne du renforcement des capacités en ressources humaines.*

Annexe 6 : *Avant-projet du Programme de renforcement des capacités institutionnelles de la Commission de l’océan Indien II (INCA II).*

Point 2.2**Annexe 2 – Tableau des mandats de la COI au regard des priorités du NDICI**

<u>Champs d'action général NDICI</u>	<u>Champs d'actions spécifiques NDICI</u>	<u>Mandats de la COI</u>	<u>Référence Conseil</u>
Développement humain	- Erasmus + (PIP AfSS distinct) - Santé - Éducation, programme de mobilité intra-africaine, programme de leadership - Culture	Valoriser la recherche régionale et constituer un vivier d'experts régionaux dans les thématiques insulaires ; Elaborer une stratégie régionale de coopération en éducation et formation Poursuivre sa démarche de partenariat avec les institutions scientifiques des EM ou toutes celles intéressées afin de constituer une plateforme Recherche-Education pour l'Indianocéanie Soutenir la promotion de Erasmus +	27^{ème} Conseil, Point 4 , Alinéa 29, 30 30^{ème} Conseil, Décision 29 30^{ème} Conseil, Décision 28 31^{ème} Conseil, Décision 23 32^{ème} Conseil, Décision 28 33^{ème} Conseil, Décision 23 33^{ème} Conseil, Décision 23
		Développer une action régionale culturelle à travers une plateforme télévisuelle ou numérique Développer et pérenniser les partenariats avec l'Iconothèque et la Phonothèque historique de l'océan Indien	27^{ème} Conseil, Point 4, Alinéa 32 28^{ème} Conseil, Décision 14 30^{ème} Conseil, Décision 24 31^{ème} Conseil, Décision 21 32^{ème} Conseil, Décisions 24,25,26 33^{ème} Conseil, Décision 22
		Traduire les objectifs de la stratégie régionale sur le genre dans les projets et programmes.	27^{ème} Conseil, Décision 31 28^{ème} Conseil, Décision 16 32^{ème} Conseil, Décision 10 32^{ème} Conseil, Décision 5
		Finaliser un programme Santé et migration	30 ^{ème} Conseil, Décision 5
		Migration : concrétiser le dialogue sur les migrations	33^{ème} Conseil, Décision 6 34^{ème} Conseil, Décision 6

Point 2.2

<u>Champs d'action général NDICI</u>	<u>Champs d'actions spécifiques NDICI</u>	<u>Mandats de la COI</u>	<u>Référence Conseil</u>
		Veille sanitaire : pérenniser le plan d'actions de l'UVS Intégrer les nouvelles technologies dans la veille sanitaire	30 ^{ème} Conseil, Décision 6 31 ^{ème} Conseil 32 ^{ème} Conseil, Décision 2 33 ^{ème} Conseil, Décision 7
Gouvernance démocratique et paix	- Gouvernance, élections, etc. - Paix et sécurité, menaces transnationales, sécurité maritime	COI acteur de paix et stabilité politique en Indianocéanie Renforcer l'Association des parlementaires de OI	30 ^{ème} Conseil, Décision 1 32 ^{ème} Conseil, Décision 1 33 ^{ème} Conseil, Décision 1 34 ^{ème} Conseil, Décision 8 28 ^{ème} Conseil, Décision 2.2 31 ^{ème} Conseil, Décision 1
		Sécurité maritime confirme l'engagement à participer activement à l'effort de promotion de la sécurité maritime régionale, en étroite collaboration avec les organisations régionales, la communauté internationale et les partenaires au développement. Demande poursuite du programme	29 ^{ème} Conseil, alinéa 2.2.b 30 ^{ème} Conseil, Décision 11 31 ^{ème} Conseil, Décision 12 32 ^{ème} Conseil, Décision 13 34 ^{ème} Conseil, Décision 13
		Sécurité : mise en place d'un réseau des services de renseignement et d'échange d'information, communauté du renseignement	29 ^{ème} Conseil, Décision 2 31 ^{ème} Conseil, Décision 2
Transition écologique et climatique	- Énergies renouvelables et interconnectivité régionale - Système agroalimentaire (y compris les parasites végétaux et animaux, la résilience, etc.)	Mécanisme de coordination au sein du groupe AIMS pour mieux défendre les spécificités des PEID Souligne importance des défis spécifiques des PEID en matière de développement et suivi des recommandations du Samoa Pathway Réaffirme son engagement pour la lutte et l'adaptation au changement climatique	27 ^{ème} Conseil, de la COI : Point 4 alinéa 3,4,5 29 ^{ème} Conseil, point 2.1 b 30 ^{ème} Conseil, Décision 22 31 ^{ème} Conseil, Décision 17

Point 2.2

<u>Champs d'action général NDICI</u>	<u>Champs d'actions spécifiques NDICI</u>	<u>Mandats de la COI</u>	<u>Référence Conseil</u>
	- Biodiversité, environnement et gestion de la faune sauvage - Gestion des ressources en eau, océans et économie bleue	Sécurité alimentaire donne mandat de mobiliser des ressources	27 ^{ème} Conseil, Décision 17 28 ^{ème} Conseil, Décision 8 31 ^{ème} Conseil, Décision 13 32 ^{ème} Conseil, Décision 15 33 ^{ème} Conseil, Décision 11
		Economie bleue : poursuivre les discussions afin d'obtenir des financements pour des actions à valeur ajoutée régionale sur le secteur de l'économie bleue / océanique	30 ^{ème} Conseil, décision 15 31 ^{ème} Conseil, Décision 14 32 ^{ème} Conseil, Décision 14 33 ^{ème} Conseil, Décision 10
		Mise en place de la stratégie régionale et du plan d'action pour la réduction des risques de catastrophes en accord avec les dispositions de la stratégie mondiale pour la réduction des risques, adoptée par les Nations unies en mars 2015 à Sendai (Japon)	30 ^{ème} Conseil, décision 18 31 ^{ème} Conseil 33 ^{ème} Conseil, Décision 19
		Continuer à œuvrer pour la complémentarité entre les différents projets pêches Encourage le transfert de technologies et de connaissances en matière de pêche conformément à la Convention des Nations unies sur le droit mer	31 ^{ème} Conseil, Décision 13 32 ^{ème} Conseil, Décision 16
		Energies renouvelable : rechercher des partenaires et mise en œuvre stratégie régionale	31 ^{ème} Conseil, Décision 19 33 ^{ème} Conseil, Décision 20 34 ^{ème} Conseil, Décision 12
		Protection de la biodiversité : Eco-school comme vecteur des ODD Agence régionale de la biodiversité	32 ^{ème} Conseil, Décision 21 33 ^{ème} Conseil, Décision 16 34 ^{ème} Conseil, Décision 11

Point 2.2

<u>Champs d'action général NDICI</u>	<u>Champs d'actions spécifiques NDICI</u>	<u>Mandats de la COI</u>	<u>Référence Conseil</u>
Numérique et science, technologie et innovation (STI)	- Transformation numérique et connectivité numérique - Science, technologie et innovation	Observation de la terre : développer des lignes directrices pour applications de ces données dans les secteurs socio-économiques	28 ^{ème} Conseil, Décision 10 31 ^{ème} Conseil, Décision 18
		Demande de développer des programmes sur le numérique Soutient la mise en place d'une plateforme numérique régionale, en tant qu'outil intégration	29 ^{ème} Conseil, décision Point 2 alinéa 2.2.a 29 ^{ème} Conseil, point 2.4 alinéa a 31 ^{ème} Conseil, Décision 24
		- Confirme le rôle de leadership de la COI dans le lancement du processus d'entité opérationnelle indépendante régionale en matière de réseaux d'infrastructures TIC ; - Approuve le principe de la mise en place d'un Observatoire régional des TIC dans le cadre du programme « e-COI 2020 » ; - Faire des TIC un des piliers de la croissance dans l'Indianocéanie - Soutient la demande de la République de Maurice d'héberger l'e-governance Academy	30 ^{ème} Conseil, Décision 10 32 ^{ème} Conseil, Décision 11
		Encourage le Secrétariat général à poursuivre sa démarche de partenariat avec les institutions scientifiques des Etats	30 ^{ème} Conseil, Décision 28 32 ^{ème} Conseil, Décision 8
		Soutien la mise en plateforme numérique régionale comme essentiel pour le développement et la visibilité	31 ^{ème} Conseil, Décision 25

Point 2.2

<u>Champs d'action général NDICI</u>	<u>Champs d'actions spécifiques NDICI</u>	<u>Mandats de la COI</u>	<u>Référence Conseil</u>
Croissance durable et emplois décents	- Intégration économique régionale, commerce et facilitation des échanges - Corridors stratégiques (infrastructures de transport (route, rail, ports)) - Finance durable, climat d'investissement et secteur privé	Développer un système de cabotage et « Corridor maritime régional » Connectivité maritime approfondir la faisabilité Renforcer sa collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Nairobi	27 ^{ème} Conseil, Point 4 alinéa 9 28 ^{ème} Conseil, Décision 5 29 ^{ème} Conseil, Point 2 2.2.a 30 ^{ème} Conseil, Décision 11 30 ^{ème} Conseil, Décision 17 31 ^{ème} Conseil, Décision 11 32 ^{ème} Conseil, Décision 12 33 ^{ème} Conseil, Décision 8
		Assurer une bonne implication de l'UCCIOI dans la réflexion sur l'espace économique COI	27 ^{ème} Conseil, Alinéa 64 28 ^{ème} Conseil, Décision 14
		Instruire un projet portant sur le secteur privé avec une forte composante « coopération dans le domaine du tourisme »	31 ^{ème} Conseil, Décision 20 32 ^{ème} Conseil, Décision 23
		Donne mandat pour rechercher financement sous FED pour concrétiser actions des deux comités aviation civile et améliorer la connectivité aérienne	30 ^{ème} Conseil, Décision 9 31 ^{ème} Conseil, décision 9 33 ^{ème} Conseil, Décision 8
		Gestion des déchets-économie circulaire : poursuivre la recherche de financement afin d'encourager concrètement le secteur privé à s'engager dans la valorisation et le traitement des déchets Continuer efforts afin de lever les obstacles réglementaires	30 ^{ème} Conseil, Décision 19 31 ^{ème} Conseil, Décision 16 32 ^{ème} Conseil, Décision 19

Point 2.2

<u>Champs d'action général NDICI</u>	<u>Champs d'actions spécifiques NDICI</u>	<u>Mandats de la COI</u>	<u>Référence Conseil</u>
Facilité de coopération	Renforcement des capacités et renforcement institutionnel de l'UA et des CERS –	Renforcement des capacités de la COI Favoriser les montages conjoints d'opérations GCF-FEDER ; tout comme FED-FEDER	28 ^{ème} Conseil Point 7 30 ^{ème} Conseil Décisions 31-37 31 ^{ème} Conseil Point 6 32 ^{ème} Conseil Décision 20 32 ^{ème} Conseil Décision 30-35 33 ^{ème} Conseil Décision 26